



Salaire pour assistante non qualifiée école privée

Par **melanie29**, le **21/09/2014 à 10:42**

Bonjour à toutes et à tous,

Je me permets de vous poser une question à laquelle ni moi ni mon comptable ne trouvons de réponse.

Je suis directrice d'une **école maternelle-primaire privée hors contrat** et après avoir lu les conventions collectives relatives à mon activité je ne parviens pas à trouver la grille de salaire relative au niveau de qualification de l'assistante (non qualifiée) en maternelle que j'ai embauchée.

Voici les conventions collectives

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=A202BBB46EDEC35F51E83E06C8B943CE.tpd>

Merci pour vos réponses.

cdt

Par **P.M.**, le **21/09/2014 à 17:45**

Bonjour,

Si le terme "assistante" n'est pas pris comme équivalent à secrétaire mais que la salariée participe à l'éducation de l'enfant, vous devriez pouvoir vous référer à l'art. 6.4 et vraisemblablement à la classification E1 et à l'[Avenant « Salaires » n° 22 du 15 janvier 2014...](#)

Par **melanie29**, le **21/09/2014 à 21:30**

Merci @pmtedforum pour votre réponse.

J'embauche cette assistante pour un 30 heures par semaine en CDD.

Si je me réfère à la classification E1 qui prévoit un salaire mensuel de 1462 (brut), pour 30 heures on aura donc une rémunération de 1253.

Par **P.M.**, le **21/09/2014** à **21:46**

Oui, 1253.14 €...

Par **melanie29**, le **21/09/2014** à **21:49**

Merci beaucoup pour votre temps, c'est très appréciable d'avoir des réponses pertinentes sur des forums sérieux.

Bonne soirée.